COMMUNIQUÉ

Prime des « APRSeurs »

FO ne lâche pas !

Lors d'un entretien avec l'amiral Philippe HELLO, DRH-MD, **FO Défense** a réitéré sa revendication de voir appliquer aux personnels civils une indemnité sur le modèle de l'IMOMA des militaires pour les « APRSeurs » occupant les mêmes fonctions avec les mêmes responsabilités que leurs camarades militaires.

A notre interpellation, le DRH-MD a précisé, comme il l'avait fait au court du dernier CTM, que l'attribution de cette prime avait reçu l'accord de la DRH-MD et des employeurs mais qu'elle avait été rejetée des mesures catégorielles 2021 par Bercy. L'amiral HELLO s'est engagé à tout mettre en œuvre pour que cette mesure soit inscrite au PLF 2022.

FO Défense précise qu'elle n'a jamais demandé la suppression de l'IMOMA de militaires, qui d'ailleurs n'est pas à l'ordre du jour, mais revendique son équivalent pour les personnels civils occupant les mêmes fonctions avec le même niveau de responsabilité.

Pour **FO**, ce dossier n'a que trop duré. Alors que notre revendication reçoit l'approbation des employeurs et de la DRH-MD, il est temps que le contrôleur budgétaire admette que l'application d'une indemnité aux « APRSeurs » n'est que justice et que les crédits correspondants figurent au budget 2022.

FO Défense y sera particulièrement vigilante et ne lâchera pas cette revendication sur laquelle elle travaille depuis des années.

Paris, le 12 février 2021

FO DÉFENSE

Fédération Syndicaliste FO de la Défense des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés
46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris • Tél. 01 42 46 00 05 • Fax 01 42 46 19 75
www.fodefense.com